REMBOURSEMENT PASS' RÉGION

VOUS BÉNÉFICIEZ DU PASS' RÉGION ? DEMANDEZ LE REMBOURSEMENT DE VOTRE CARTE DE PÊCHE ANNUELLE (DANS LA LIMITE DU MONTANT DE VOTRE AVANTAGE DISPONIBLE).

L'AVANTAGE PÊCHE.

SCANNEZ MOI !

30€ REMBOURSÉ SUR VOTRE CARTE DE PÊCHE ANNUELLE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 07

La Région Auvergne-Rhône-Alpes